PRÉFÈTE
DE LA ZONE
DE DÉFENSE
ET DE SÉCURITÉ
SUD-OUEST
Liberté
Égalité
Fraternité

Secrétariat Général pour l'Administration
du Ministère de l'Intérieur du Sud-Ouest

MARCHÉ SIMPLIFIÉ

valant règlement de la consultation, acte d'engagement et cahiers des charges administratives particulières

MARCHES PUBLIC DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES

MARCHE A PROCÉDURE ADAPTÉE
en application des articles R.2123-1 à R.2123-8 du Code de la commande publique (CCP)

ASSISTANCE À MAÎTRISE D'OUVRAGE (AMO)
Article L.2422-2 du CCP

Opération : Mission d'assistance à la maîtrise d'ouvrage pour des études préalables et des études de programmation dans le cadre de l'opération de rénovation énergétique du bâtiment D1 et du remplacement des systèmes de chauffage et de refroidissement pour le bâtiment D2 situés sur le site du SGAMI-SO à BORDEAUX (33)

Référence : SGAMI33-2026-14-BMO

Le CCAG-PI du 30 mars 2021 est applicable au présent marché.

N° Engagement Juridique (EJ) : ……

Pouvoir adjudicateur	Secrétariat Général pour l'Administration du Ministère de l'Intérieur du Sud-Ouest (SGAMI SO) 89 Cours Duprè de Saint-Maur BP30091 33 041 BORDEAUX CEDEX
Représentant du pouvoir adjudicateur	La Préfete de zone de défense et de sécurité – Zone Sud-Ouest
Comptable assignataire	DRFIP Nouvelle-Aquitaine 24 Rue François de Sourdis 33 060 BORDEAUX CEDEX Téléphone : 05.56.90.76.00

Code CPV principal : 713000000
Code(s) CPV secondaire(s) : ……..

ATTENTION, seuls font foi les documents originaux détenus par l'administration.

En cas d'allotissement et si les candidats soumissionnent pour plusieurs lots, ces derniers devront renseigner un exemplaire de la trame de marché simplifiée par lot.

La trame ne doit pas être modifiée par le candidat hormis les rubriques indiquées par « à compléter par l'entreprise »

Table des matières

A. OBJET DU MARCHÉ....4
A.1 Objet du marché....4
A.2 Lots....4
A.3 Tranches ferme et optionnelles....4
B. RÈGLEMENT DE CONSULTATION....4
B.1 Procédure....4
B.2 Documents à fournir par le candidat....5
B.3 Réception des plis....6
B.4 Critères de sélection....7
B.5 Durée de validité des offres....7
B.6 Négociations....7
C. IDENTIFICATION DU POUVOIR ADJUDICATEUR....8
D. IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE....8
D.1 Titulaire *(à compléter par l'entreprise)*....8
D.2 Groupement d'entreprises *(le cas échéant)*....8
D.3 Sous-traitance....9
E.CLAUSES ADMINISTRATIVES....9
E.1 Liste des documents contractuels par ordre de priorité....9
E.2 Lieu d'exécution....9
E.3 Délai d'exécution....9
E.3.1 Arrêt de la mission de l'AMO....9
E.3.2 Admission, ajournement, réfaction et rejet....10
E.3.3 Résiliation....10
E.4 Documents à produire pendant l'exécution du marché*....10
E.4.1 Liste des personnels et des véhicules....10
E.4.2 Déclaration d'assurance....10
E.4.3 Déclaration de paiement des impôts et des cotisations sociales....10
E.5 Pénalités et réfaction....10
E.6 Litiges et contentieux....11
F.CLAUSES FINANCIÈRES....11
F.1 Prix....11

F.2 Forme des prix....12
F.3 Avance....12
F.4 Acomptes....12
F.5 Solde....12
F.6 Facturation électronique....12
F.6.1 Dématérialisation du paiement des acomptes via EDIFLEX....13
F.6.2 Fonctionnalités pour tous les acteurs....13
F.6.3 Conditions générales d'utilisation d'EDIFLEX....13
F.6.4 Authentification de l'abonné....13
F.6.5 Émission d'informations....13
G. DÉROGATIONS AU CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES GÉNÉRALES....14
H. LISTE DES ANNEXES....14
I. SIGNATURE DE L'ENTREPRISE....14
J. DÉCISION DU POUVOIR ADJUDICATEUR....15
K. ANNEXE – FORMULAIRE DU CANDIDAT ÉTABLI À L'ÉTRANGER....16

A. OBJET DU MARCHÉ

A.1 Objet du marché

Mission d'assistance à la maîtrise d'ouvrage pour des études préalables et des études de programmation dans le cadre de l'opération de rénovation énergétique du bâtiment D1 et du remplacement des systèmes de chauffage et de refroidissement pour le bâtiment D2 situés sur le site du SGAMI-SO à BORDEAUX (33).

A.2 Lots

Marché alloti : ☐ OUI ☒ NON

N° du lot	Intitulé du lot

En cas de non-allotissement, choisir la raison pour laquelle le marché ne peut pas être alloti :

☒ L'objet du marché ne permet pas l'identification de prestations distinctes

☐ La dévolution en lots serait de nature à restreindre la concurrence ou risque de rendre techniquement difficile ou financièrement coûteuse l'exécution des prestations

☐ Le Pouvoir adjudicateur n'est pas en mesure d'assurer par lui-même les missions OPC (art.10 du CCP)

A.3 Tranches ferme et optionnelles

Le présent marché comporte une tranche ferme et une ou plusieurs tranche(s) optionnelles :
☒ OUI ☐ NON

	Objet de la tranche	Durée d'exécution de la tranche	Affermissement au plus tard à
Tranche ferme	Réalisation d'une étude de faisabilité de rénovation énergétique (D1) et de pré-faisabilité géothermique (D1 et D2)	3 mois (y compris validation du MOA)	
Tranche optionnelle n°1	Réalisation d'une étude de faisabilité géothermique (D1 et D2)	2 mois (y compris validation du MOA)	L'OS de validation de la TF
Tranche optionnelle n°2	Élaboration du programme technique détaillé	4 mois (y compris validation du MOA)	L'OS de validation de TO1

En cas d'absence d'affermissement, le marché ne prévoit aucune indemnité de dédit ou d'attente, ni de rabais sur le montant des tranches optionnelles.

B. RÈGLEMENT DE CONSULTATION

N.B. : les informations contenues dans ce paragraphe B sont non contractuelles et informent les candidats sur les conditions de la mise en concurrence

B.1 Procédure

Ce marché est passé selon une procédure adaptée conformément aux dispositions de l'article R. 2123-1 et suivants du CCP.

Marché à caractère confidentiel : ☐ NON ☒ OUI

Si oui, les annexes :

☒ **Plan(s)**

☒ **Prescriptions techniques du présent marché simplifié seront uniquement communiquées sur demande contre signature de l'engagement de confidentialité, pendant la publication et avant la remise des offres.**

☒ **Cette demande devra être envoyée par mail via la Plate-Forme des Achats de l'État (PLACE) en cliquant sur « question » puis « poser une question » et en joignant impérativement l'engagement de confidentialité dûment complété et signé.**

☐ **Ces annexes seront remises lors de la visite du site.**

Les variantes ne sont pas autorisées pour le présent marché.

Le présent marché sera conclu soit avec un titulaire unique, soit avec un groupement d'entreprises. Conformément aux dispositions des art. R.2142-19 à R.2142-27 du CCP, les entreprises souhaitant se présenter groupées pourront choisir la forme du groupement conjoint ou solidaire.
En cas de groupement conjoint, le mandataire sera solidaire.

Compétences requises :
. Gestionnaire administratif
. Économiste
. Ingénieur thermicien et énergéticien
. Ingénieur du sous-sol et géothermicien
. Hydrogéologue
. Programmiste
. Ingénieur de la qualité environnementale du bâtiment

Le présent marché est un marché :
☒ forfaitaire à prix global
☐ à bons de commande, sur la base de prix unitaires
☐ avec un minimum de (à compléter par l'acheteur) € HT / ou quantité
☐ avec un maximum de (à compléter par l'acheteur) € HT / ou quantité

La visite du site est :
☐ Obligatoire ☒ Facultative ☐ Aucune visite n'est prévue.
Aucune information ne sera communiquée à l'occasion de la visite, sauf plan(s) et/ou prescriptions techniques, contre remise de l'engagement de confidentialité, le cas échéant.

Coordonnées afin de prendre rendez-vous pour la visite :
BUSIN Daria
06 43 85 38 42
daria.busin@interieur.gouv.fr

BERTHAUD Alexandre
06 64 02 83 53
alexandre.berthaud@interieur.gouv.fr

NB : le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au marché simplifié (au plus tard 5 jours avant la date limite de remise des offres). La date de remise des offres pourra alors être prorogée.

B.2 Documents à fournir par le candidat

La signature des documents n'est pas obligatoire au dépôt de l'offre.

Les candidats peuvent poser l'ensemble de leurs questions liées aux éléments techniques et administratifs du marché, ainsi que sur le déroulement de la consultation sur la plateforme PLACE.

En application des dispositions des articles R2143-3 et R2143-4 du CCP, les candidats doivent fournir les documents relatifs à leur candidature et à leur offre, rédigés en langue française ou accompagnés d'une traduction en français :

Pour votre candidature :

- Engagement de confidentialité renseigné et signé, en cas de marché à caractère confidentiel (voir article B).
- Lettre de candidature pour l'ensemble du groupement (voir formulaire DC1 téléchargeable sur https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat).
- Chiffres d'affaires, références etc. (voir formulaire DC2 téléchargeable sur https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat). L'absence de référence n'est pas éliminatoire. En cas d'incapacité à fournir les déclarations relatives aux chiffres d'affaires, le candidat justifiera de sa capacité financière par tout justificatif qu'il jugera utile.
- Attestations d'assurances de l'année en cours :
 - au titre de la responsabilité civile ;
 - garantissant les tiers en cas d'accidents ou de dommages causés par l'exécution des travaux ;
 - couvrant les responsabilités résultant des principes dont s'inspirent les articles 1792 à 1792-6 et 2270 du Code civil.
- Attestations fiscales et sociales datant de moins de 6 mois ;
- Copie du jugement de redressement fiscal le cas échéant ;
- Cadre 1 : Tableau des compétences, des qualifications et des moyens humains ;
- Certifications OPQIBI ou équivalent :
 - OPQIBI 1332 : étude thermique réglementaire pour les bâtiments collectifs d'habitation et/ou tertiaires
 - OPQIBI 1327 : maîtrise d'œuvre de la performance énergétique dans le traitement climatique du bâtiment
 - OPQIBI 2013 : maîtrise d'œuvre des installations de production utilisant l'énergie géothermique
 - OPQIBI 2008 : maîtrise d'oeuvre des installations de production utilisant la biomasse en combustion
 - OPQIBI 1007 : étude des ressources géothermiques
 - OPQIBI 0103 : AMO en technique

Pour votre offre :

- Le présent document daté, avec son annexe financière complétée (en lieu et place de devis)
- L'annexe au présent document : « Convention d'interchange relative au service d'échange électronique de Gestion Financière des Marchés »
- Un mémoire technique présentant le cas échéant au regard des critères d'attribution (voir B4).

- le(s) formulaire(s) ATTRI 2 dûment complété(s), en cas de sous-traitance(s) déclarée(s) à la remise de l'offre ET pour chacun des sous-traitants, les renseignements exigés par l'article R.2193-1 du CCP.
- RIB.

B.3 Réception des plis

Les pièces constitutives sont à transmettre **par voie dématérialisée** sur la plate-forme des achats de l'État (PLACE) : www.marches-publics.gouv.fr
En cas de difficultés, les plis peuvent également être adressés sur l'adresse mail :
sgami-so-dim-bzac@interieur.gouv.fr

Les plis, enregistrés dans l'ordre d'arrivée, doivent parvenir avant la date et heure limite de réception des offres fixée au :

30/11/2026 à 12h00

Les candidats sont seuls responsables du respect de la date de dépôt.
Les offres qui parviendraient après la date et heure limite sont éliminées, conformément à l'article R2151-5 du CCP.

B.4 Critères de sélection

Les renseignements demandés au titre de la candidature sont nécessaires à la vérification des capacités techniques professionnelles et financières à exécuter correctement le marché et de l'absence d'exclusion prévues au CCP (art. L2141-1 à L2141-6, L2141-7 à L2141-11 et L2141-12).

Conformément à l'article R.2152-1 du CCP, les offres inappropriées sont éliminées. Les offres irrégulières ou inacceptables peuvent être régularisées lors de la négociation, à condition qu'elles ne soient pas anormalement basses.

Les offres des candidats seront notées et classées sur la base des critères pondérés ci-dessous :

Critères d'attribution	Pondération *(en points)*	Pondération totale *(en points)*
1 - Prix		60
2 - Valeur technique : Elle sera appréciée au regard du mémoire technique fourni par le candidat.		35
Sous-critère 1 : Qualité et expérience spécifique de l'équipe dédiée au projet : Organigramme nominatif : Identification du chef de projet (interlocuteur unique) et des experts métiers. Ce critère sera également analysé via le tableau de compétences joint en annexe au mémoire technique. Pertinence des profils : Pour chaque membre, présentation détaillée de son rôle exact sur l'opération D1/D2. Références personnelles de l'équipe : Présentation de 2 à 3 références récentes (moins de 5 ans) suivies personnellement par les membres proposés.	15	
Sous-critère 2 : Méthodologie et organisation : Compréhension des enjeux du site : Analyse critique des contraintes du site SGAMI-SO. Organisation des missions : Explication concrète de la méthode de travail entre le thermicien et l'hydrogéologue. Démarche de labellisation : Méthodologie précise pour intégrer les exigences BBC Effinergie Rénovation et HQE Bâtiment dès l'étude de faisabilité et leur traduction dans le Programme Technique Détaillé (PTD).	10	
Sous-critère 3 : Gestion du planning, des délais et des instances de validation Planning détaillé (Gantt) : Déclinaison des études de pré-faisabilité, faisabilité et rédaction du PTD, intégrant les délais de validation de la maîtrise d'ouvrage (COPIL).	10	
3 -Environnemental : Qualité des engagements environnementaux du candidat Présentation des engagements et stratégie environnementale du candidat au titre de ses méthodes de travail, des enjeux de décarbonation, de mobilité douce, de préservation des ressources, et de sobriété énergétique, etc...	5	5

Le candidat dont l'offre est arrivée en première position est pressenti pour l'attribution du marché. Dans le cas où deux offres obtiennent la même note finale, **la note du critère *(choisir le critère prépondérant)* la plus élevée détermine le candidat pressenti**.

B.5 Durée de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à **120 jours** à compter de la date limite de réception des offres.

B.6 Négociations

Le pouvoir adjudicateur pourra négocier avec :
☒ Les 3 candidats ayant remis les offres jugées les plus intéressantes, suite au premier classement établi par application des critères pondérés énoncés.
☐ L'ensemble des candidats.
Conformément à l'article R.2123-5 du Code de la commande publique, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociations.

La négociation est engagée librement avec les candidats *(sélectionnés)*. La négociation est conduite dans le respect du principe de l'égalité de traitement de tous les candidats. Elle portera sur tous les éléments de l'offre, notamment le prix. L'offre finale sera jugée selon les mêmes critères du présent règlement. Le classement final sera établi sur cette base.

Elle pourra prendre la forme d'échanges écrits et/ou d'entretiens téléphoniques ou présentiels avec le ou les candidats (sélectionnés).

En cas d'échanges écrits, les candidats devront impérativement répondre dans les conditions de forme et de délai indiqués dans le courriel.

En cas de rencontre avec les candidats, une convocation sera transmise aux candidats en amont de l'entretien de négociation.

A l'issue des négociations, les candidats remettront alors leur offre finale dans un délai maximal indiqué lors des échanges. Ce délai de remise des offres finales sera identique pour tous les candidats.

C. IDENTIFICATION DU POUVOIR ADJUDICATEUR

SGAMI SO – Direction de l'Immobilier (DIM)

Signataire du marché : M. le Directeur de l'Immobilier

Imputation budgétaire : 216

D. IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

D.1 Titulaire *(à compléter par l'entreprise)*

Nom de l'entreprise et de son représentant :
Adresse postale :
Téléphone :
Courriel :

N° SIRET :
PME : ☐ NON ☐ OUI

D.2 Groupement d'entreprises *(le cas échéant)*

Forme du groupement (à cocher par l'entreprise) : ☐ conjoint ☐ solidaire
En cas de groupement conjoint, le mandataire est solidaire.

	Prestations	Montant tranche ferme HT	Montant tranche optionnelle 1 HT	Montant tranche optionnelle 2 HT
Mandataire Nom de l'entreprise et son représentant : *(à compléter par l'entreprise)* N° SIRET : *(à compléter par l'entreprise)* PME : ☐ NON ☐ OUI				
Co-traitant n°1 Nom de l'entreprise et son représentant : *(à compléter par l'entreprise)* N° SIRET : *(à compléter par l'entreprise)* PME : ☐ NON ☐ OUI				
Co-traitant n°2 Nom de l'entreprise				

et son représentant : *(à compléter par l'entreprise)* N° SIRET : *(à compléter par l'entreprise)* PME : ☐ NON ☐ OUI				

D.3 Sous-traitance

Le titulaire sous-traite une partie de ses prestations : ☐ OUI ☐ NON

Si oui :
Nom de l'entreprise et de son représentant :
Adresse postale :
Téléphone :
Courriel :

N° SIRET :
PME : ☐ NON ☐ OUI

E.CLAUSES ADMINISTRATIVES

E.1 Liste des documents contractuels par ordre de priorité

Par dérogation à l'article 4.1 du CCAG PI, le présent marché est régi par les documents ci-après, qui, en cas de dispositions contradictoires, prévalent dans l'ordre suivant :
– le marché simplifié et ses annexes ainsi que ses actes modificatifs éventuels postérieurs à la notification du marché;
– la répartition des honoraires ;
– le CCAG PI en vigueur à la signature du marché, ou tout texte réglementaire le remplaçant ;
– l'offre technique du (des) titulaire(s) du marché ;
– les actes spéciaux de sous-traitance et leurs éventuels actes modificatifs, postérieurs à la notification du marché.

E.2 Lieu d'exécution

SGAMI Sud-Ouest
89 Cours Dupré de Saint-Maur
BP 30091
33 041 Bordeaux Cedex

E.3 Durée du marché

Le présent marché est conclu pour une durée maximale de 9 ***mois***, à compter de la date indiquée dans l'ordre de service de démarrage notifié au titulaire.

Le marché n'est pas reconductible.

En application des dispositions de l'article R2122-7 du CCP, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de confier au titulaire la réalisation de prestations similaires à celles qui lui sont confiées

au titre du présent contrat. À cet effet, une procédure sans publicité ni mise en concurrence préalable sera engagée.
La durée pendant laquelle ces nouveaux marchés publics pourront être conclus ne peut dépasser trois ans à compter de la notification du présent marché public.

E.3.1 Arrêt de la mission de l'AMO

Conformément à l'article 22 du CCAG PI, lorsque les prestations sont scindées en plusieurs parties techniques à exécuter distinctement, le pouvoir adjudicateur peut décider, au terme de chacune de ces parties, soit de sa propre initiative, soit à la demande du titulaire, de ne pas poursuivre l'exécution des prestations. La décision d'arrêter l'exécution des prestations ne donne lieu à aucune indemnité.
L'arrêt de l'exécution des prestations entraîne la résiliation du marché.

E.3.2 Admission, ajournement, réfaction et rejet

Par dérogation à l'article 28 du CCAG-PI, le présent marché ne prévoit pas d'opérations de vérification auxquelles seraient tenu d'assister le titulaire.

Le MOA ou son représentant prononce l'admission des prestations, si elles répondent aux stipulations du marché.
Par dérogation à l'article 29.1 du CCAG PI, l'admission prend effet à la date indiquée dans la décision notifiée au titulaire.

E.3.3 Résiliation

En cas de résiliation, les clauses mentionnées au chapitre 7 du CCAG-PI sont applicables au marché.

E.4 Documents à produire pendant l'exécution du marché*

**hors livrables liés à l'exécution du marché, renseignés dans le descriptif technique*

E.4.1 Liste des personnels et des véhicules

Pour accéder au site, le titulaire communique la liste :
– des personnels intervenant sur site ainsi que leur carte d'identité ou leur passeport ou leur titre de séjour ;
– des véhicules accédant au site et la copie des cartes grises.

E.4.2 Déclaration d'assurance

Le titulaire assume la responsabilité de l'exécution des prestations, y compris en cas de sous-traitance.
Il est responsable des dommages que l'exécution des prestations peut engendrer : à son personnel, aux agents du pouvoir adjudicateur ou à des tiers ; à ses biens, aux biens appartenant au pouvoir adjudicateur ou à des tiers.

Par la suite, et pendant toute la durée du marché, le titulaire doit être couvert par un contrat d'assurance en cours de validité, sans interruption.

Le titulaire s'engage à informer expressément le pouvoir adjudicateur de toute modification de son contrat d'assurance.

E.4.3 Déclaration de paiement des impôts et des cotisations sociales

Pendant toute la durée du marché, les titulaires doivent transmettre tous les 6 (six) mois :
– les attestations de fourniture de déclarations sociales émanant de l'organisme de protection sociale chargé du recouvrement des cotisations et contributions sociales ;
– les attestations et certificats de paiement délivrés par les administrations fiscales et sociales.

Les sous-traitants éventuels doivent fournir les mêmes documents que le titulaire.

E.5 Pénalités et réfaction

En cas de retard dans l'exécution des prestations par le titulaire après l'avoir invité à présenter ses observations, le maître d'ouvrage (MOA) applique des pénalités conformément à l'art. 14.1.1 du CCAG PI.

Par dérogation au CCAG PI, 14.1.2 et 14.1.3, le montant des pénalités n'est pas plafonné et le titulaire n'est pas exonéré des pénalités dont le montant total ne dépasse pas 1 000 € HT pour l'ensemble du marché.

- Pénalités pour non remise ou retard des documents en phase conception et en phase réalisation :
Il est appliqué par jour de retard constaté une pénalité de 500 €.

- Pénalités en cas de retard dans la transmission des déclarations de sous-traitance et sous-traitant non agréé :
Il est appliqué par jour de retard constaté une pénalité de 200 € en cas de retard dans la transmission des déclarations de sous-traitance et une pénalité forfaitaire de 1000€ en cas de sous-traitant non agréé

- Pénalités pour absence ou à une réunion :
Il est appliqué une pénalité forfaitaire de 500 € TTC en cas d'absence à une réunion.

En outre, le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'appliquer une réfaction sur le prix si les prestations fournies par le titulaire s'avèrent notoirement insuffisantes au regard des axes et objectifs fixés. Il en est de même si la réalisation effective de la prestation n'a pas donné lieu à satisfaction. Son montant est calculé de la manière suivante :
– soit de manière proportionnelle si les livrables sont quantifiables ou divisibles ;
– soit de manière forfaitaire si le livrable n'est pas quantifiable ou divisible.

E.6 Litiges et contentieux

Le présent marché est régi par le droit français.

E.6.1 Règlement amiable des litiges

Le préfet de la région Nouvelle Aquitaine, est signataire, au titre de l'ensemble des services de l'État en région, de la Charte "Relations Fournisseur Responsables".
Préalablement à tout contentieux, les parties sont tenues de saisir le comité consultatif interrégional de règlement amiable des litiges à Bordeaux (CCIRA) et/ou la médiation des entreprises (DREETS).

Comité Consultatif Inter-Régional de Règlement amiable des litiges relatifs aux marchés publics de Bordeaux (CCIRA) :
DREETS Nouvelle Aquitaine -Pôle C
CCIRA de Bordeaux
Cité administrative
2 rue Jules Ferry
33 090 BORDEAUX CEDEX
Mail : dreets-na.polec@dreets.gouv.fr

E.6.2 Juridiction compétente

En cas de contentieux né de l'attribution ou de l'exécution du marché, le juge du tribunal administratif de Bordeaux, territorialement compétent, est saisi du litige juridictionnel.
Tribunal administratif
9 rue Tastet
CS 21 490
33 063 Bordeaux Cedex
tél. : 05-56-99-38-00
Mail : greffe.ta-bordeaux@juradm.fr

F.CLAUSES FINANCIÈRES

F.1 Prix

Le marché est conclu *(à compléter par l'acheteur en cochant la mention retenue)* :
☐ à PRIX UNITAIRES basés sur le bordereau de prix joint ou intégré au présent document (BPU) ;
☒ à PRIX FORFAITAIRE.

Montant en € HT (en chiffres et en toutes lettres) :

……

Montant en € TTC (en chiffres et en toutes lettres) :

……

F.2 Forme des prix

Les prix sont fermes.

F.3 Avance

☒ Aucune avance n'est consentie au titre de ce marché.

☐ Le présent marché prévoit une avance dans les conditions prévues par le Code de la commande publique.
Le titulaire souhaite bénéficier de l'avance : ☐ OUI ☐ NON

F.4 Acomptes

Les prestations qui ont donné lieu à un commencement d'exécution du marché ouvrent droit au versement d'acomptes. L'acompte rémunère un service fait et ne constitue pas un paiement non susceptible d'être remis en cause.

Pour que le mandement d'un acompte soit possible, plusieurs conditions doivent être remplies :
– le marché public doit être notifié ;
– les prestations correspondantes doivent être réalisées ;
– un décompte doit avoir été produit ;
– le service fait doit avoir été constaté.

La périodicité des versements ne peut être inférieure à un mois ni supérieure à trois mois conformément au CCP (art. R.2191-22). Le montant d'un acompte ne doit en aucun cas excéder la valeur des prestations auxquelles il se rapporte.

F.5 Solde

Le titulaire remettra une demande de paiement pour solde à la fin du marché, une fois l'ensemble des prestations effectuées et validées par l'acheteur.

En dérogation à l'article 11.7.2 du CCAG PI, si le titulaire ne produit pas sa demande de paiement après mise en demeure, l'acheteur procédera d'office à la liquidation sur la base d'une situation finale établie par l'acheteur.

F.6 Facturation électronique

Le Ministère de l'Intérieur a fait le choix de se doter de la solution EDIFLEX pour la gestion financière de ces marchés publics d'investissement.
Au sein du SGAMI SO, le déploiement est effectif depuis le 01/10/2025.

La/les facture(s) afférente(s) aux prestations est/sont adressée(s) sous forme dématérialisée sur EDIFLEX.
Le délai de paiement prévu à l'article L2192-10 du CCP est fixé à 30 jours (art. R.2192-10 et s. du CCP).
En cas de demande de paiement incomplète, ce délai peut être suspendu.
Il convient de renseigner les informations suivantes :
– le numéro d'engagement juridique CHORUS (EJ)
– le n° du service exécutant : MI5PLTF033
– le n° SIRET du Ministère de l'Intérieur : 110 002 011 00 044
Outre les mentions légales obligatoires (voir site https://www.service-public.fr), le contenu de la demande de paiement respecte l'art. 11.3 du CCAG PI.

F.6.1 Dématérialisation du paiement des acomptes via EDIFLEX

Afin d'optimiser le traitement des demandes de paiement de ses prestataires et de réduire les délais de règlement, le maître d'ouvrage a choisi de recourir à une plateforme de dématérialisation des factures. Le prestataire retenu pour fournir cette plateforme est EDIFLEX (https://www.ediflex.com).
Pour toute assistance en ligne, le numéro de téléphone du service client d'EDIFLEX est le 01.44.41.02.24

Dans le cadre du présent marché, l'établissement des acomptes ou décomptes, leur transmission et les visas nécessaires à leur règlement seront gérés électroniquement via la plateforme EDIFLEX. L'accès au système se fera via une simple connexion Internet, et il incombera au Titulaire de disposer d'une connexion à Internet avec un débit suffisant.

Les frais d'abonnement, d'accès et de maintenance de la plateforme sont à la charge du Maître d'Ouvrage. Le Titulaire s'engage à utiliser le service EDIFLEX conformément à ses objectifs.

F.6.2 Fonctionnalités pour tous les acteurs

Le service EDIFLEX, est interfacé avec Chorus Pro, et offre une solution complète de suivi de la facturation, que ce soit pour les travaux réalisés, les honoraires, les prestations intellectuelles, les services ou les marchés à bons de commande. Il permet un suivi en temps réel des validations et des montants à payer.
La dématérialisation des factures permet de supprimer les délais de transmission des factures papiers et facilite la création d'alertes et de relances, contribuant ainsi à une réduction des délais de paiement.
De plus, toutes les situations de paiement sont archivées sur les serveurs d'EDIFLEX pendant toute la durée du marché, jusqu'à la fermeture du service à l'issue de l'opération.
Les abonnés peuvent récupérer les situations de paiement archivées sur le serveur et les télécharger sur leur propre ordinateur pour les imprimer localement.
La confidentialité des données est assurée par un mot de passe personnel, que l'abonné peut modifier à tout moment.

F.6.3 Conditions générales d'utilisation d'EDIFLEX

L'utilisation du service EDIFLEX pour échanger des informations avec les autres parties prenantes a pour but de réduire les délais de circulation et de validation, notamment pour les demandes d'acompte.
Les échanges réalisés via la plateforme de dématérialisation ont la même valeur juridique que les informations contenues dans des demandes d'acompte sur support papier.

F.6.4 Authentification de l'abonné

L'accès au service EDIFLEX se fait par l'attribution d'un code d'accès et d'un mot de passe confidentiels, garantissant l'authentification de l'abonné pour toutes les informations qu'il émet.

F.6.5 Émission d'informations

Les informations transmises via EDIFLEX sont opposables au Titulaire, sauf en cas de dysfonctionnement du service.
Les validations des marchés et des demandes d'acompte, effectuées dans le cadre du service EDIFLEX et selon le circuit de vérification défini par le maître d'ouvrage, constituent l'expression de la volonté de la personne qui les a configurées.
Une annexe au présent document, intitulée "Convention d'Interchange", précise les droits et obligations du Titulaire sur la plateforme EDIFLEX et a valeur contractuelle.

G. DÉROGATIONS AU CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES GÉNÉRALES

N° article du marché simplifié	Objet de l'article	N° article CCAG PI
E.1	Liste des documents contractuels par ordre de priorité	4
E.3	Admission, ajournement, réfaction et rejet	28 et 29.1
E.5	Pénalités et réfaction	14.1.2 et 14.1.3
F.5	Solde	Art 11.7.2

H. LISTE DES ANNEXES

Descriptif technique
Plan(s)*le cas échéant
DPGF
Annexe 1 : Tableau des compétences, des qualifications
Cadre de mémoire technique
Convention d'interchange EDIFLEX
ATTRI2 le cas échéant
Formulaire du candidat établi à l'étranger
Documents et attestations à remettre tous les 6 mois par le titulaire établi à l'étranger

*NB : Ces éléments sont susceptibles d'être communiqués après remise de l'engagement de confidentialité.

I. SIGNATURE DE L'ENTREPRISE

Après avoir pris connaissance des conditions administratives et des exigences techniques, j'accepte sans réserve les clauses énoncées ci-avant, contenues dans les documents originaux conservés par l'administration (seuls faisant foi) et m'engage, sur la base de mon offre à exécuter les prestations demandées et à livrer les fournitures demandées aux prix indiqués dans la répartition des honoraires et dans le délai indiqué en « E.3 Durée ».

Nom, prénom et qualité du signataire*	**Lieu et date de signature**	**Signature**

*Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

J. DÉCISION DU POUVOIR ADJUDICATEUR

Les capacités attestées sur l'honneur et la vérification des obligations sociales et fiscales du candidat sont vérifiées par le pouvoir adjudicateur avant notification au lauréat.

Retenue de la PSE, le cas échéant : ☐ OUI ☐ NON

L'offre du candidat est accepté pour :
- un montant total de ……..€ HT
- un montant total de ……..€ TTC

En cas de marché tranches, répartition des montants par tranche :

Pour un montant TF total de ……..€ HT
Pour un montant TF total de ……..€ TTC

Pour un montant TO1 total de ……..€ HT
Pour un montant TO1 total de ……..€ TTC

Pour un montant total TO2 de ……..€ HT
Pour un montant total TO2 de ……..€ TTC

à ……, le ……

Signature du directeur de l'immobilier

K. ANNEXE – FORMULAIRE DU CANDIDAT ÉTABLI À L'ÉTRANGER

Cette annexe concerne uniquement les entreprises étrangères. Elle est à joindre dans le dossier d'offre.
Le formulaire est adapté pour que les sociétés créées depuis moins de trois ans n'aient pas à renseigner les trois dernières années. En cas de modifications en cours, des demandes de compléments pourront être faites par l'acheteur.

Le candidat, auquel il est envisagé d'attribuer le marché, qui est établi ou domicilié dans un État étranger (membre ou non de l'Union européenne) et qui intervient en France, fournit à l'acheteur les informations suivantes ou équivalent (exemple, NOTI 1) :

IDENTITÉ

Raison sociale : ……

Forme juridique : ……

Dirigeant principal : ……

Adresse : ……
……

En cas d'assujettissement à la TVA : Numéro TVA intracommunautaire attribué par la direction des finances publiques en application de l'article 286 ter du Code général des impôts : ……

CONFORMITÉ *(à cocher par l'entreprise)*

☐ Je certifie être à jour de mes obligations sociales (déclarations et paiements).
☐ Je certifie être à jour de mes obligations fiscales.
☐ Je certifie avoir contracté les assurances permettant de garantir ma responsabilité à l'égard du pouvoir adjudicateur et des tiers, victimes d'accidents ou de dommages causés par l'exécution des prestations.
☐ Je déclare sur l'honneur ne pas entrer dans un des cas interdisant de soumissionner, prévus aux articles L.2341-1 et s. du CCP.

CAPACITÉS FINANCIÈRES ET EFFECTIFS

Saisir ses effectifs, ses chiffres d'affaires globaux, dont le pourcentage significatif pour cette consultation sur les trois derniers exercices, si la situation juridique le permet (le formulaire est adapté pour que les sociétés récentes, n'aient pas à renseigner tous les exercices).
– Chiffre d'affaires global (si la situation juridique le permet) :
Exercice n : ……
Exercice n-1 : ……
Exercice n-2 : ……

– Pourcentage significatif pour ce marché (si la situation juridique le permet) :
Exercice n : ……..
Exercice n-1 : ……..
Exercice n-2 : ……

– Tranche d'effectifs (si la situation juridique le permet) : ……

☐ Les documents attestant de son identité ou, le cas échéant, les coordonnées de son représentant fiscal ponctuel en France, les documents attestant la régularité de sa situation sociale au regard du règlement CE n° 883/2004 du 29 avril 2004 ou d'une convention internationale de sécurité sociale (article D 8222-7-1°-b du code du travail), attestant que les obligations fiscales et sociales ont été satisfaites, l'immatriculation à un registre professionnel dans le pays d'établissement ou de domiciliation est obligatoire (article D 8222-7-2° du Code du travail) ne seront demandés qu'au candidat retenu.

DOCUMENTS ET ATTESTATIONS À REMETTRE TOUS LES 6 MOIS PAR LE TITULAIRE ÉTABLI A L'ÉTRANGER

Le titulaire du marché qui est établi ou domicilié dans un État étranger (membre ou non de l'Union européenne) et qui intervient en France, fournit à l'acheteur tous les 6 mois les documents suivants :

1) Dans tous les cas :

- Un document mentionnant son numéro individuel d'identification attribué en application de l'article 286 ter du Code général des impôts. Si le cocontractant n'est pas tenu d'avoir un tel numéro, un document mentionnant son identité et son adresse ou, le cas échéant, les coordonnées de son représentant fiscal ponctuel en France ;
- Un document attestant de la régularité de la situation sociale du cocontractant au regard du règlement (CE) n° 883/2004 du 29 avril 2004 ou d'une convention internationale de sécurité sociale et, lorsque la législation du pays de domiciliation le prévoit, un document émanant de l'organisme gérant le régime social obligatoire et mentionnant que le cocontractant est à jour de ses déclarations sociales et du paiement des cotisations afférentes, ou un document équivalent ou, à défaut, une attestation de fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions de sécurité sociale prévue à l'article L. 243-15 du Code de la sécurité sociale.

2) Lorsque l'immatriculation du cocontractant à un registre professionnel est obligatoire dans le pays d'établissement ou de domiciliation, l'un des documents suivants :

- Un document émanant des autorités tenant le registre professionnel ou un document équivalent certifiant cette inscription ;
- Un devis, un document publicitaire ou une correspondance professionnelle, à condition qu'y soient mentionnés le nom ou la dénomination sociale, l'adresse complète et la nature de l'inscription au registre professionnel ;
- Pour les entreprises en cours de création, un document datant de moins de six mois émanant de l'autorité habilitée à recevoir l'inscription au registre professionnel et attestant de la demande d'immatriculation audit registre.

- Conformément à l'article D. 8222-8 du Code du travail, ces documents et attestations sont rédigés en langue française ou accompagnés d'une traduction en langue française.

☐ Je déclare posséder les pouvoir d'engager la société, soit en tant que dirigeant, soit comme délégataire du dirigeant :
Nom et Prénom : ……..

Nom, prénom et qualité du signataire*	**Lieu et date de signature**	**Signature**